Comment envoyer de l'argent par virement bancaire ?

Soit au guichet d'une banque, soit par le biais d'internet. Vous remplirez un ordre de virement et renseignerez 2 zones (voir exemple) :

- (1) : le bénéficiaire (c'est le régisseur des comptes nominatifs) et le RIB (c'est le RIB du compte de la régie)
- (2) : dans la zone « facultative ou libre », le numéro d'écrou et le nom du détenu sont obligatoirement renseignés et si possible le prénom du détenu (31 caractères disponibles)

Exemple d'ordre de virement à remplir par l'expéditeur :

(1) : - nom du bénéficiaire :
établissement pénitentiaire de : **C P RENNES**
administration pénitentiaire **AP REGIE COMPTES NOMINATIFS**
- RIB (du régisseur des comptes nominatifs) :

Identifiant international de compte bancaire – IBAN

FR76 1007 1350 0000 0010 0532 859 BIC TRPUFRP1

(2) : zone « facultative ou libre » de 31 caractères qui comprend **obligatoirement** le numéro d'écrou (espace), le nom de la détenue (espace) et si possible le prénom de la détenue:

9	**9**	**9**	**9**				**D**	**U**	**R**	**A**	**N**	**D**		**P**	**I**	**E**	**R**	**R**	**E**	**T**	**T**	**E**							

Lors de la réception d'un virement international en provenance de l'étranger,les frais sont à la charge de l'émetteur avec l'option « OUR »
Tous les virements comportant les options « BEN » et « SHARE » qui engendrent des frais pour lé bénéficiaire seront systématiquement rejetés.

Dans quels cas un virement peut-il être rejeté par l'administration pénitentiaire ?

- si les informations demandées sont incomplètes, erronées ou illisibles, le virement sera rejeté et renvoyé à l'expéditeur, sous réserve que ses coordonnées soient bien identifiables,
- si le détenu est prochainement libéré ou transféré, il est préférable d'éviter d'effectuer un virement,
- si le détenu n'est pas autorisé à percevoir de l'argent (pas d'autorisation du juge chargé du dossier ou du chef d'établissement), l'administration pénitentiaire rejettera le virement.

Informations complémentaires :

- Il faut compter environ de 2 à 4 jours entre l'ordre de virement ou le mandat cash et le versement de l'argent sur le compte nominatif du détenu.
- **L'envoi d'argent par virement est moins cher (voire gratuit si cette opération est réalisée depuis internet) que l'envoi d'argent par mandat cash.**

En cas de difficulté, vous pouvez vous adresser au SPIP de l'établissement (n° téléphone) et aux accueillants de l'accueil des familles.